

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : "Esquisse d'un programme d'études sur l'histoire économique du pays de Liège", in *Annales du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1909.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a4202_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

ESQUISSE
D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES
SUR
L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE
DU PAYS DE LIÈGE

Par H. PIRENNE

Professeur à l'Université de Gand.

L'histoire économique du Pays de Liège n'a guère, jusqu'aujourd'hui, attiré l'attention des travailleurs. Sans doute, on a publié des documents, écrit des monographies sur des corporations de métiers, exploré certaines questions relatives à la houillerie ou à l'armurerie, mais à bien peu d'exceptions près, les érudits qui ont eu le mérite de s'occuper de ces sujets, les ont envisagés à un point de vue plus archéologique, si je puis dire, qu'économique. C'est là d'ailleurs un phénomène général. L'histoire économique a commencé partout par n'être qu'un recueil d'antiquités curieuses ou pittoresques. Ce n'est qu'à la longue qu'on en a compris l'importance essentielle pour l'intelligence de la vie sociale.

Aujourd'hui que cette importance n'échappe plus à personne — encore que l'on discute sur l'influence plus ou moins grande qu'il faut lui accorder à côté des autres facteurs historiques, — il importe de regagner le temps

perdu et d'enrichir les annales liégeoises du chapitre qui leur fait encore défaut.

Hâtons-nous de dire que ce chapitre sera au nombre des plus intéressants que l'on puisse écrire. Si le Pays de Liège n'a pas connu au moyen âge, comme la Flandre, une industrie d'exportation répandant ses produits par toute l'Europe et si rien n'y ressemble aux grands marchés internationaux de Bruges et d'Anvers, il présente en revanche une originalité bien à lui et des caractères propres que l'on chercherait vainement, non seulement dans le reste de la Belgique ou des Pays-Bas, mais même dans toute l'Europe du Nord-Ouest. Je voudrais simplement signaler en passant quelques-uns de ces caractères, heureux si, malgré l'insuffisance de ma documentation, je parviens à pousser quelque travailleur à entreprendre des recherches dont on peut affirmer à l'avance qu'avec tout l'attrait de la nouveauté, elles auront surtout l'utilité de répondre à une nécessité scientifique de premier ordre.

Jetons tout d'abord un coup d'œil sur la campagne. Le Pays de Liège appartient, on le sait, à plusieurs régions agricoles très différentes. Il comprend, en descendant du Nord au Sud, un morceau de la Campine, une portion de la Hesbaye, une portion du Condroz, une partie enfin de l'Ardenne des forêts et de l'Ardenne des fagnes. Sauf pour le fragment de la Hesbaye, compris dans le domaine du monastère de Saint-Trond, qui nous a laissé tant de documents précieux récemment mis en œuvre par M. A. Hansay⁽¹⁾, on peut dire que la connaissance du régime des terres, des modes d'exploitation et de mise en culture du sol dans ces diverses contrées reste presque entièrement à acquérir. Et pourtant y aurait-il beaucoup d'études plus attrayantes que celles, soit du défriche-

(1) A. HANSAY, *Étude sur la formation et l'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis les origines jusqu'à la fin du XIII^e siècle*. Gand, 1899.

ment de la Campine, soit de la vie de cette petite noblesse batailleuse dont Hemricourt nous raconte les exploits, soit de ces masuirs du ('ondroz ⁽¹⁾) qui, à la fin du moyen âge, se transforment en forgerons tout le long des vallées, soit des villages ardennais perdus dans les grands bois ou éparpillés par la fagne dans la région des ster ⁽²⁾ ? La publication récente des cartulaires de Saint-Hubert et de Stavelot-Malmedy fournit dès maintenant un point de départ excellent pour l'investissement scientifique de ces deux dernières contrées, les plus curieuses peut-être de toutes celles que nous venons de mentionner. Ici, en effet, comme partout, c'est l'Eglise qui nous a conservé les plus anciens documents et c'est son influence qui, parmi toutes les influences sociales, nous apparaît tout d'abord. Mais il importera de descendre au delà des limites chronologiques que se fixent les cartulaires lesquels, avec raison, ne dépassent guère la fin du moyen âge. C'est une erreur assez généralement répandue de croire que l'on connaît la vie agricole médiévale quand on a soigneusement dépouillé quelques centaines de chartes. Car, il faut bien le reconnaître, ces chartes ne nous donnent qu'une partie de la réalité. Elles nous renseignent sur la colonisation du sol, sur l'état juridique des paysans, sur leurs rapports avec les seigneurs, mais sur ce que l'on pourrait appeler la vie intime des villages, sur les procédés d'exploitation, sur l'organisation autonome des communautés, elles nous fournissent bien rarement quelques maigres détails. C'est dans des sources très postérieures, dans les *records*, dans les *wijsdommen* ⁽³⁾, dans les règlements administratifs épars dans les registres scabinaux et autres, qu'il faut aller se documenter à cet égard. Sans

(1) P. ERREBA, *Les masuirs*. Bruxelles, 1891.

(2) J. FELLER, *Les noms de lieux en ster*, dans *Bulletin de la Société Verriétoise d'archéologie et d'histoire*, t. V (1904).

(3) HABETS, *Limburgsche Wijsdommen*. La Haye, 1891.

doute, les données qu'ils fournissent ne sont guère antérieures au *xvi^m* siècle. Mais toujours, et cela est vrai surtout de la vie campagnarde si conservatrice, elles retiennent quantité de traits des époques antérieures, qu'il appartient à l'historien de reconnaître, comme le naturaliste reconnaît les fossiles au milieu des débris d'organismes plus récents. J'ajoute que c'est seulement aussi dans ces sources plus rapprochées de nous que l'on a chance de rencontrer des renseignements statistiques certains. Or, sans la statistique, toute recherche d'histoire économique demeure forcément incomplète. Le moyen âge ne nous fournissant que des évaluations, impossible d'interpréter celles-ci sans le secours de données précises, empruntées aux temps modernes. Bref, toute étude d'histoire agraire restera forcément inachevée si elle se confine exclusivement dans la période médiévale. Le principe de la « contemporanéité » des sources ne peut s'appliquer en matière sociale. La comparaison et la méthode de travail *a posteriori*, si l'on peut ainsi dire, sont ici, si délicat qu'en soit le maniement, un besoin primordial. D'ailleurs l'histoire des campagnes pendant les temps modernes mérite autant d'être connue, le mérite même peut-être davantage, que leur histoire au moyen âge. On ne peut trop insister sur l'importance qu'il y a de franchir délibérément des barrières chronologiques qui n'existent pas dans la vie et ne se maintiennent qu'en vertu de traditions et de nécessités d'école.

Si l'histoire des campagnes liégeoises présente, ou le voit, un vaste champ d'études, le domaine à exploiter est plus étendu encore si nous nous tournons vers le commerce et l'industrie.

À travers le moyen âge et les temps modernes, deux grandes routes commerciales se sont croisées sur le sol du Pays de Liège. La première, créée par la nature, est tracée du Sud au Nord : c'est la Meuse. La seconde, due à la main des hommes, file de l'Est à l'Ouest, mettant le

Rhin en communication avec la côte flamande. Elle a été constituée tout d'abord par la chaussée romaine de Cologne à Boulogne, qui franchissait la Meuse à Maestricht et s'infléchissait ensuite, à partir de Tongres, dans la direction du Sud-Ouest. Plus tard, à partir du XI^e ou du XII^e siècle, cette direction s'est redressée vers le Nord pour atteindre les ports de Flandre et de Brabant, la vieille chaussée (chemin de Brunehaut) ne servant plus qu'aux communications avec le Hainaut. Il a fallu attendre, je crois, jusqu'au XVII^e siècle avant qu'une route directe ne reliât Liège à Aix-la-Chapelle et lui évitât le détour de Maestricht. De nos jours, le chemin de fer qui s'est substitué à la route se dirige également de Liège vers Aix. Mais ce tracé, imposé par des considérations politiques, est bien moins commode que celui du moyen âge. La porte naturelle de la Belgique et du Pays de Liège vers l'Allemagne reste toujours le pont (*trajectum*) de Maestricht. Au point de vue du commerce, Maestricht est incontestablement mieux situé que Liège. C'est si vrai, que cette dernière n'était encore qu'un misérable village perdu dans les bois quand saint Hubert vint y placer le siège épiscopal, tandis que Maestricht constituait dès lors un florissant *vicus*.

Liège dut à sa qualité de capitale du diocèse ses premiers progrès. Ce fut, jusque vers le XI^e siècle, une simple *civitas* ecclésiastique, pleine d'églises et de couvents, et où l'influence religieuse était si prépondérante que le nom de son saint patron faillit se substituer au vieux nom de *Leodium*, et qu'il s'en fallut de peu qu'elle ne s'appelât Saint-Lambert⁽¹⁾. Mais la renaissance du commerce qui précéda l'époque des croisades ne pouvait manquer de s'y faire sentir. Au XI^e siècle, les marchands liégeois se répandent dans la vallée de la Meuse et, soit par

(1) G. KURTH, *Les origines de la ville de Liège*, Liège, 1883, pp. 66 et suiv.

le fleuve, soit par la route de terre, atteignent Cologne d'où ils pénètrent plus loin dans l'Allemagne. Car c'est vers l'Allemagne, à laquelle la Lotharingie est alors si solidement rattachée, que s'orienta d'abord le commerce non seulement de Liège, mais encore des autres villes de la principauté, Saint-Trond, Huy et Dinant.

Mais l'affaiblissement constant de l'influence allemande sur le pays après la guerre des Investitures et surtout l'attraction de plus en plus grande qu'exercent les ports de Flandre à partir du milieu du xiii^e siècle, détournent peu à peu vers l'Ouest le mouvement commercial de notre région. En 1198, Renier de Saint-Laurent raconte que l'on amena pour la première fois en ville, cette année-là, du vin de La Rochelle, et cette mention nous atteste l'existence de relations avec la Flandre où ce vin arrivait par mer en quantité. Au xiii^e siècle, la liste des marchandises importées à Bruges mentionne l'évêché de Liège comme fournissant « toutes œuvres de cuivre faites et de batterie et grant meirrien ». L'exportation liégeoise vers la Flandre comprend donc à cette époque la dinanderie et le bois de construction. Une charte de 1244 nous apprend, en effet, que les arbres des Ardennes étaient flottés par la Meuse jusqu'en Hollande puis de là, amenés par l'Escaut jusqu'en Flandre ⁽¹⁾. Les pierres des carrières du Namurois étaient également transportées par eau vers le Nord. C'est avec elles qu'a été construit le *Binnenhof* de La Haye et il est probable qu'on les employait aussi à consolider les digues. Enfin, dans la seconde moitié du xiii^e siècle, le charbon de terre commence également à occuper le commerce fluvial. Le règlement du tarif de Littoyen, dans le Brabant septentrional, mentionne le « navis onusta carbonibus qui dicuntur Steinkolen » ⁽²⁾, et il en est fait mention,

(1) [F. VAN DE PUTTE], *Chronica et cartularium monasterii de Duuis*, Bruges, 1804, p. 200.

(2) HÖHLBACH, *Hansisches Urkundenbuch*, t. I, p. 249.

dès l'année précédente, au winage de Termonde (1).

Le commerce d'amont était beaucoup moins important que celui d'aval, sans doute à cause des difficultés que la Meuse offre à la navigation au-dessus de Givet. Des marchands de Huy sont pourtant signalés à Verdun au ^{xr} siècle et, en 1224, à Metz (2). Ils ne semblent guère s'être avancés au delà. A ma connaissance on n'a point encore relevé leurs traces aux fameuses foires de Champagne. Il est assez probable pourtant que les Hutois du moins durent les fréquenter. Au ^{xiii} siècle, Huy fit partie, en effet, de la hanse des XVII villes, que l'on a confondue si longtemps avec la hanse de Londres et dans laquelle il ne faut voir qu'une confédération de villes drapières écoulant aux foires de Champagne les produits de leur industrie (3).

L'activité industrielle de Huy, qui semble avoir été considérable, nous est jusqu'ici fort mal connue. Celle de Dinant l'est beaucoup mieux. Seule parmi toutes les villes liégeoises, Dinant peut rivaliser, au moyen âge, avec les villes manufacturières de la Flandre et du Brabant. Comme elles, elle vit d'une industrie d'exportation dont les produits sont destinés au commerce européen et se rencontrent sur tous les marchés. Après avoir été jusqu'au commencement du ^{xiii} siècle s'approvisionner de cuivre aux mines de Goslar, les Dinantais, obéissant à la tendance générale que nous avons mentionnée plus haut, allèrent, à partir du siècle suivant, chercher la matière première en Flandre et en Angleterre. Ils avaient au ^{xiv} siècle une halle permanente à Londres d'où ils rayon-

(1) WARCKOENIG-GHELDOLF, *Histoire de Flandre*, t. II, pp. 465, 478, 485.

(2) HÉILLARD-BRÉHOLLES, *Historia diplomatica Friderici II*, t. I, p. 344.

(3) H. PIRENNE, *La hanse flamande de Londres*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Classe des Lettres, 1899, p. 108 et suiv.

naient à travers toute l'Angleterre et jusqu'en Irlande. L'importance de leur trafic y était telle qu'ils se firent affilier, dès avant 1344, au comptoir hanséatique des bords de la Tamise (1).

Comparée à une telle activité, la vie économique de Liège paraît bien peu intense. Jusque vers la fin du XIV^e siècle en effet, la cité n'eut guère qu'une industrie purement locale et sans rayonnement au dehors. Le petit peuple y tirait en grande partie sa subsistance de l'entretien du clergé. Un document de 1328 dit en propres termes que la ville « vit des prêtres » (2). Pourtant elle ne manquait pas de riches bourgeois. Mais presque tous, au lieu de faire le commerce des marchandises, s'adonnaient au commerce de l'argent. C'étaient des changeurs et des usuriers que la plus grande partie des patriciens de Liège (3). Le fameux Henri de Dinant appartenait lui-même à cette classe d'hommes, auxquels les fréquents embarras financiers des établissements ecclésiastiques assuraient, au taux de 50 %, d'abondants profits (4).

Pour incomplètes qu'elles soient, les indications qui précèdent montrent tout l'intérêt de l'histoire du commerce et de l'industrie dans le Pays de Liège jusque vers la fin du XIV^e siècle. Il resterait encore à examiner, à la même époque, la politique économique. Les efforts des évêques et des villes pour supprimer les tonlieux abusifs,

(1) H. PIRENNE, *Dinant dans la Hanse teutonique*, dans *Compte-rendu du Congrès d'archéologie et d'histoire de Dinant* (Namur, 1903); LE MÊME, *Les marchands batteurs de Dinant au XIV^e et au XV^e siècle*, dans *Zeitschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 1904, p. 449 et suiv.

(2) HOSSEMI, *Gesta episcoporum*, p. 399. Cf. LEWIS, p. 102.

(3) Voy. déjà vers 1082 les *mercatores leodlenses* prêtant de l'argent à l'évêque pour l'acquisition de Cherigny. *Cantatorium*, édit. Hanquet, p. 121.

(4) H. PIRENNE, *La condition sociale de Henri de Dinant* dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1908, p. 61 et suiv.

la réglementation des « vénaux », la surveillance des routes, la construction de ponts et, à la fin du XIII^e siècle, la substitution de ponts en pierre aux ponts en bois de Maestricht (1281) et de Huy (1294), les luttes économiques enfin qu'il fallut livrer aux ducs de Brabant pour les empêcher de se rendre maîtres de Maestricht et de dominer ainsi à la fois le cours de la Meuse et la grand'route de Cologne à la mer sont autant de sujets d'étude qui attendent les travailleurs.

La fin du moyen âge marque dans l'histoire économique liégeoise un tournant rapide. L'exploitation des houillères apparaît désormais avec une importance qui ne cessera plus de grandir et donnera à notre région un aspect de plus en plus caractéristique.

Sans doute, la houille était connue depuis très longtemps déjà dans le pays, puisqu'il semble qu'on l'ait employée comme moyen de chauffage dès l'époque romaine (1). A partir de la fin du XIII^e siècle, on possède des mentions de plus en plus nombreuses de son exploitation sur les terres des monastères autour de la cité, et nous avons vu plus haut qu'au XIII^e siècle, on en exportait déjà vers le Nord. Rien ne serait plus instructif qu'un relevé complet de ces charbonnages primitifs et que l'étude des documents trop rares qui nous renseignent sur leur organisation. Au XIV^e siècle, ils se multiplient de plus en plus. Ce sont des mineurs liégeois qui vont enseigner à Aix l'art d'extraire la houille et c'est à Liège que les Aixois achètent les instruments nécessaires. En 1353, les comptes de cette ville mentionnent des « missi Leodii ad emendum unum panneil correctum ad lapideas carbones (2) ». Dès 1355, on

(1) E. POLAIN, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1907, p. 102.

(2) INAMA - STERNBERG, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, t. III, 2^e partie, p. 144, n. 7. Il semble que les Archives d'Aix réserveraient d'heureuses trouvailles à l'historien de la houillerie liégeoise.

institue sous le nom de « jurés des charbonnages » une cour spéciale pour surveiller le fonctionnement de l'industrie minière et trancher les contestations auxquelles le percement des arènes et des bures donnait constamment naissance. Au xv^e siècle, le mouvement augmente encore en intensité. Les houilleurs sont dès lors le plus puissant des métiers de la cité et il suffit, pour apprécier leur force, de se rappeler qu'ils jouèrent le premier rôle dans la fameuse émeute des Datin (1432). Au xvi^e siècle, l'exploitation du charbon commence à atteindre les grandes profondeurs et dès cette époque aussi les coups d'eau et les coups de grisou inaugurent la lugubre série des accidents de mine.

De cette houillerie liégeoise nous connaissons à peine quelques dates et quelques faits superficiels. Aucun travail n'est aujourd'hui plus urgent que d'en aborder enfin la glorieuse histoire. La tâche sans doute est difficile et l'historien qui s'adonnera à l'étude des archives des jurés des charbonnages se verra souvent forcé de recourir à l'aide d'un ingénieur. Mais l'intérêt du sujet, la jouissance de découvrir et de suivre dans son développement la formation de méthodes d'exploitation originales et d'un droit minier vraiment autochtone, le dédommageront largement de ses peines.

L'abondance d'un combustible excellent pour les travaux de forge stimula bientôt à Liège l'activité des « febvres ». L'armurerie se développe à partir du xvi^e siècle avec une vigueur croissante et achève de donner à la cité son aspect caractéristique. Ici aussi de bonnes monographies sont d'un besoin urgent.

Ce n'est pas seulement dans la cité que la métallurgie attire les bras. Depuis la fin du xv^e siècle, des marteaux à fer s'établissent de plus en plus nombreux le long des cours d'eau du Franchimont et du Condroz. Vers 1560, des financiers italiens proposent à Marguerite de Parme d'accaparer la production du fer et entament des pour-

parlers avec les producteurs liégeois. Il serait de la plus haute importance de savoir comment était organisée cette industrie dont Guichardin décrit si pittoresquement la bruyante activité. Le capital y a certainement joué un rôle, mais, en l'absence de recherches méthodiques, nous avons encore presque tout à apprendre de ces usiniers de la Renaissance. Ce que nous savons, en tous cas, c'est qu'ils étaient aussi réputés qu'ils étaient nombreux. Au commencement du xvii^e siècle des financiers hollandais en détournèrent des quantités vers la Suède, où ils allèrent mettre les mines de fer en exploitation et où leurs colonies sont restées nettement reconnaissables jusqu'au xix^e siècle (1).

C'est vers la même époque où débute la prospérité des charbonnages et de la métallurgie, c'est à dire au xv^e siècle, que l'industrie drapière verviétoise commence à se développer.

Il faut renoncer, comme on l'a fait quelquefois, à en attribuer l'origine à des Flamands émigrés. Si des éléments étrangers ont contribué à sa formation, ce sont plutôt des Allemands d'Aix-la-Chapelle. Elle est certainement postérieure au moyen âge et c'est par une erreur assez bizarre que l'on traduit parfois les mots *panni viroviacenses*, assez fréquents au xiv^e siècle, par draps de Werviers : ils désignent tout simplement des draps de Wervicq. Née à l'aurore des temps modernes, l'industrie verviétoise a présenté dès le début les caractères propres à l'industrie rurale et capitaliste de la Renaissance. Elle n'a jamais connu le régime du privilège et des corporations. Au moment où elle se développe, la vieille draperie urbaine du moyen âge tombe en décadence et ce serait une des pages les plus instructives de l'histoire économique liégeoise que de nous en montrer la progression

(1) PER PEHRSSON, *De till Sverige inflyttade, Vallonernas religiösa förhållanden*. Upsala, 1905.

ininterrompue et de la suivre depuis les premières fourrières élevées au xv^e siècle sur les rives de la Vesdre jusqu'aux énormes établissements d'aujourd'hui (1).

La prospérité des industries liégeoises pendant le xvii^e et le xviii^e siècle fut singulièrement favorisée par les événements politiques. Tandis que la fermeture de l'Escaut par les Provinces-Unies enlevait aux Pays-Bas Espagnols leur communication essentielle avec le dehors, la Meuse restait ouverte et son trafic profita du merveilleux développement des Pays-Bas du Nord. C'est vers eux que convergèrent désormais l'industrie et le commerce liégeois, et il faut tenir le plus grand compte de ce fait, encore insuffisamment mis en lumière, pour expliquer la politique constamment favorable aux Provinces-Unies que fut celle des Etats du pays et de la cité depuis cette époque. On en surprend l'origine dès le règne d'Ernest de Bavière, qui ne réussit pas à entraîner ses sujets dans l'alliance espagnole qui les aurait ruinés en les brouillant avec les Etats-Généraux. Je suis absolument sûr qu'en tenant compte plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici de la situation économique du pays de Liège pendant le xvii^e siècle, on renouvelerait en bien des points l'histoire des agitations politiques de ce temps.

Il resterait encore, d'ailleurs, pour compléter le tableau, à examiner les rapports de la principauté avec les provinces belges. La question douanière, inconnue au moyen âge, se pose désormais et entraîne avec elle des contestations incessantes et des conflits dont nous savons juste assez pour pressentir la valeur des renseignements que nous apporterait leur étude.

J'arrêterai ici cette esquisse déplorablement incomplète et qui, tant ses lacunes sont graves, ne peut pas même

(1) E. FAIRON. *L'origine de l'industrie drapière de Verviers*, dans *Bulletin de la Société Verriétoise d'Archéologie et d'Histoire*, 1907, p. 77 et suiv.

passer pour une table des matières de ce que serait une histoire économique du Pays de Liège. Je ne regretterai pas pourtant de l'avoir écrite, s'il lui était donné malgré son insuffisance, d'éveiller un peu l'attention sur ce beau sujet : l'activité incessante d'un petit pays plus industriel que commercial et dont les énergiques habitants ont su trouver à toutes les époques, par le travail du métal et du charbon, les moyens de se faire dans le monde une place qu'ils n'ont due qu'à leur énergie et de devenir les maîtres de l'étranger dans les métiers virils où ils ont excellé (1).

15 février 1909.

(1) Je reçois, pendant la correction des épreuves, un travail qui en donne une preuve nouvelle en ce qui concerne l'industrie du laiton : R. ARTHUR PELTZER, *Geschichte der Messingindustrie und der Künstlerischen Arbeiten in Messing (Dinanderie) in Aachen und den Ländern zwischen Maas und Rhein von der Römerzeit bis zur Gegenwart* (Aix-la-Chapelle, 1909).

Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.